



Utilisation d'une chanson célèbre via un compte Deezer

Par **sandradcc**, le **23/03/2015** à **18:06**

Bonjour à tous [smile9]
Je suis actuellement en pleine création d'un site, qui se veut être le site vitrine d'une entreprise dans le domaine de la formation.
Sur ce site, j'ai ajouté en widget, en bas de page, une playlist Deezer tournant sur une chanson des Beatles ; ainsi, chaque visiteur lorsqu'il visite le site, peut entendre cette chanson connue.
Alors je m'interroge : ai-je le droit d'utiliser cette chanson, que j'ai ajouté à ma playlist musicale sur mon compte Deezer, et de l'insérer sur le site ? Où il y a-t-il une violation du droit d'auteur ?
Je vous remercie d'avance à tous pour vos réponses ! [smile3]
Sandra.

Par **moisse**, le **23/03/2015** à **20:01**

Je crois que vous connaissez la réponse à votre question.
Les droits des auteurs, artistes compositeurs et/ou interprètes défraient régulièrement la chronique sur le pillage, la copie illégale, piratage, SACEM..
Bien évidemment que vous n'avez pas le droit à autre chose que de courts extraits dans le contexte d'un commentaire ou d'une analyse.
Sinon il faut passer par la case "redevance".